

Les plaies d’Egypte

Moïse (PBSL) ne trouvait pas de solution face à l’obstination dans laquelle se complaisait Pharaon à lui refuser de laisser partir avec lui le peuple d’Israël. Dieu lui envoya alors une aide providentielle, par l’entremise de châtiments d’intensités gradués à destination du Pharaon et de son peuple. Ces châtiments, plus connus sous le nom des « dix plaies d’Egypte » à travers le texte biblique, ne sont pas décrits en totalité dans le Coran (seuls cinq sont mentionnés).

Le peuple du Pharaon, à chaque fois qu’il subissait un châtiment, demandait à Moïse (PBSL) d’implorer son Seigneur de le supprimer, moyennant quoi il lui rendrait libres les fils d’Israël. Mais le pharaon ne tenait pas ses engagements, et les châtiments augmentèrent d’intensité :

133. Et Nous avons alors envoyé sur eux l'inondation, les sauterelles, les poux (ou la calandre), les grenouilles et le sang, comme signes explicites, Mais ils s'enflèrent d'orgueil et demeurèrent un peuple criminel.

134. Et quand le châtiment les frappa, ils dirent : “ô Moïse, invoque pour nous ton Seigneur en vertu de l’engagement qu’Il t’a donné. Si tu éloignes de nous le châtiment, nous croirons certes en toi et laisserons partir avec toi les enfants d’Israël”.

135. Et quand Nous eûmes éloigné d’eux le châtiment jusqu’au terme fixé qu’ils devaient atteindre, voilà qu’ils violèrent l’engagement.

Sourate 7 : AL-ARAF

La fin d’un tyran

La pression populaire et l’entourage du pharaon exhortèrent ce dernier de laisser partir Moïse (PBSL)

) avec son peuple loin d’Egypte. Résigné, le pharaon acquiesça enfin à la requête de Moïse et laissa partir ce dernier, qui avec les siens se prépara aussitôt pour quitter le pays.

Mais l’orgueil et la dénégation rattrapèrent le despote, qui après avoir lâché du lest, va s’en prendre à nouveau au peuple d’Israël.

L’épisode de la fuite du peuple d’Israël hors d’Egypte, est connu dans la tradition Biblique sous le nom de « Exode », le Coran quant à lui, rapporte :

83. Personne ne crut (au message) de Moïse, sauf un groupe de jeunes gens de son peuple, par crainte de représailles de Pharaon et de leurs notables. En vérité, Pharaon fut certes superbe sur terre et il fut du nombre des extravagants.

84. Et Moïse dit : "Ô mon peuple, si vous croyez en Allah, placez votre confiance en Lui si vous (Lui) êtes soumis".

85. Ils dirent : "En Allah nous plaçons notre confiance. ô notre Seigneur, ne fais pas de nous une cible pour les persécutions des injustes.

86. Et délivre-nous, par Ta miséricorde, des gens mécréants".

87. Et Nous révélâmes à Moïse et à son frère : "Prenez pour votre peuple des maisons en égypte, faites de vos maisons un lieu de prière et soyez assidus dans la prière. Et fais la bonne annonce aux croyants".

Sourate 10 : YUNUS (JONAS)

Les fils d’Israël profitèrent donc de la nuit pour quitter l’Egypte en direction de la mer rouge. Le Pharaon, alerté par cette fuite, se lança à leur poursuite avec son armée. Voyant l’armée du pharaon approcher à grand pas, les juifs devinrent de plus en plus agités. Parmi eux, Joshua (*Yusha*

), qui s’exclama :

«

Devant nous, il y a cette barrière infranchissable, la mer, et derrière nous notre ennemi, la mort est pour nous la seule issue possible !

»

.

Moïse les rassura en leur expliquant que Dieu allait bientôt lui envoyer un nouveau signe. C’est alors que Dieu lui révéla : « **Ecartes la mer de ton baton !** ».

Moïse s’exécuta, et la mer fut distinctivement séparée en deux parties, hautes comme des montagnes, entre lesquelles les fils d’Israël purent passer pour échapper à l’armée de Pharaon.

Cette dernière sous l'ordre du pharaon décida de s'engager aussi dans la mer, mais Dieu ordonna à cette dernière de se refermer, engloutissant ainsi le pharaon et son armée (8).

Le Coran rapporte qu'au moment où il vit la vague gigantesque s'abattre sur lui, le Pharaon, se résigna enfin à admettre (bien trop tardivement), l'omnipotence Divine et la Vérité apportée par Moïse (PBSL).

90. Et Nous fîmes traverser la mer aux Enfants d'Israël. Pharaon et ses armées les poursuivirent avec acharnement et inimitié. Puis, quand la noyade l'eut atteint. il dit : “Je crois qu'il n'y a d'autre divinité que Celui en qui ont cru les enfants d'Israël. Et je suis nombre des soumis ”.

91. [Allah dit]: Maintenant ? Alors qu'auparavant tu as désobéi et que tu as été du nombre des corrupteurs !

92. Nous allons aujourd'hui épargner ton corps , afin que tu deviennes un signe à tes successeurs. Cependant beaucoup de gens ne prêtent aucune attention à Nos signes (d'avertissement).

Sourate 10 : YUNUS (JONAS)

A ceci Dieu explique comment il ne peut pardonner à quelqu'un qui s'est tant complu dans la mécréance, et qui n'accepta la Vérité qu'une fois sachant sa mort inévitable. L'Islam se sert de la fin tragique du pharaon pour édifier un principe théologique immuable, selon lequel Dieu ne pardonne jamais à un homme qui avait jusque là mécré ardemment et qui tente de se repentir qu'une fois la mort bien présente devant ses yeux. Ainsi le Coran affirme dans un autre passage :

4.18. Mais l'absolution n'est point destinée à ceux qui font de mauvaises actions jusqu'au moment où la mort se présente à l'un d'eux, et qui s'écrie : “Certes, je me repens maintenant” - non plus pour ceux qui meurent mécréants. Et c'est pour eux que Nous avons préparé un châtiment douloureux .

Sourate 4 : AN-NISAA (LES FEMMES)

Le verset 92 de la sourate *YUNUS* est particulièrement intéressant du point de vue scientifique, car la momie du Pharaon Mineptah fils de Ramsès II, que les égyptologues français et anglais désignent comme étant le fameux "Pharaon de l'exode" ayant vécu à l'époque de Moïse fut

bien identifiée dans la vallée des Rois en 1898.

Le Dr Maurice Bucaille (9), en 1975, eut la possibilité d'analyser cette momie en collaboration avec d'autres experts scientifiques en la matière. Il rapporta son expérience personnelle dans ces termes :

« Les études médico-légales de la momie ont eu lieu avec l'assistance de Ceccaldi, directeur du laboratoire de l'identité juridique à Paris et le professeur Durigon. Elles nous ont permis d'établir l'existence d'une cause de mort très rapide par plaie cranio-cérébrale ayant laissé une lacune de dimensions importantes au niveau de la voûte crânienne, conjointement avec d'autres lésions traumatiques. Toutefois ces constatations s'avéraient compatibles avec les récits des Écritures mentionnant que le Pharaon mourut lors du retour des flots ».

(8) Si la tradition judéo-chrétienne ne donne pas de grands détails sur la fin du "Pharaon de l'exode", le Coran quant à lui va plus loin et affirme et fait clairement allusion au fait que le cadavre du pharaon fut bien sauvé des eaux puis momifié.

(9) Se référer à son ouvrage **Le Coran, la Bible et la science** [>>](#) .